

« Un carnaval sans confettis, ce n'est pas un carnaval »

FOLKLORE Le gouvernement wallon veut réglementer leur usage

- Certaines communes interdisent les confettis. Pour d'autres, il n'en est pas question.
- Des solutions écologiques existent.
- Elles peinent toutefois à être adoptées par les carnivals du pays.

Il font le bonheur des habitués des cortèges carnavalesques et donnent du fil à retordre à ceux qui les nettoient. Les confettis provoquent le débat depuis l'an dernier et la décision de nombreuses communes, principalement flamandes, d'interdire leur usage. Ce que déplorent ses détracteurs ? Le coût et l'impact environnemental de ces petits bouts de papier multicolores. Car lorsqu'ils ne s'agglomèrent pas dans les recoins des rigoles et les avaloirs, les confettis s'infiltrent dans les égouts, ce qui polluerait l'eau et engendrerait d'importantes dépenses en matière d'assainissement. Mais pour de nombreuses villes où le carnaval fait partie intégrante d'un folklore bien ancré dans les traditions, l'interdiction des confettis est tout simplement inenvisageable. « A Binche, on estime qu'un carnaval sans confettis, ce n'est plus vraiment un carnaval », explique Muriel Eyraud, responsable communication et événement de la ville. D'autant plus que l'un des moments phares de nos festivités est la bataille de confettis du lundi sur la Grand-Place. « Même son de cloche du côté de Stavelot. « Si l'on interdisait les confettis au Laetare, ce serait l'extinction assurée des Blancs Moussis. C'est la seule arme dont ils disposent pour amuser les enfants et l'assemblée », confie Philippe Martin, responsable des confettis au carnaval de Stavelot.

Biodégradables ou recyclés

Si pour de nombreux carnivals il n'est pas question de bannir les confettis des festivités, certains tentent de trouver des solutions plus respectueuses de l'environnement. A Tilff, dans la commune d'Esneux, en province de Liège, l'opposition, dont fait partie Ecolo, pousse depuis plusieurs années les responsables du Laetare à opter pour des confettis biodégradables. Une demande prise en considération par Christophe Lampertz, le président de l'ASBL Folklore Tilffois, qui n'a toutefois pas abouti : « Nous avons essayé de trouver une solution biodégradable mais actuellement nous n'avons rien trouvé de financièrement abordable et

surtout de local. Ceux que j'ai trouvés sont fabriqués en Chine, mais ils sont emballés par sachet de 100 g. Si je dois commander deux tonnes de confettis par sachet de 100 g, imaginez la quantité de plastique qu'il y a autour, on se retrouverait dans une situation complètement aberrante par rapport au but recherché. » Les confettis du Laetare de Tilff resteront donc en papier classique. Les organisateurs utilisaient pourtant auparavant des déchets de perforation de feuilles d'une grande banque en guise de confettis. Des confettis à base de papier recyclé qui leur ont été interdits il y a huit ans, la Région wallonne estimant qu'il s'agissait de déchets industriels.

A Stavelot, les Blancs Moussis ont opté depuis plusieurs années pour le papier recyclé et surtout pour le fait maison. « Les Blancs Moussis fabriquent eux-mêmes leurs confettis. En 1970, des anciens ont acheté une ancienne presse à percer les évières. Ils ont modifié l'outil en l'équipant d'une soixantaine de poinçons. Aujourd'hui, on transforme pas moins de 22 rouleaux de papiers recyclés colorés en sept tonnes de confettis pour le Laetare. Ça nous prend environ 40 jours à raison de dix heures par jour », explique Philippe Martin, en charge de la fabrication de ces milliers de bouts de papier.

L'option des confettis fabriqués à partir de papier recyclé a déjà aussi été sur la table à Binche. « Nous avons récemment changé toute notre charte

graphique. L'idée avait été émise d'utiliser tous les supports papiers floqués de notre ancien logo pour en faire des

confettis, mais en raison d'autres décisions et faute de temps cela n'a pas abouti », explique Muriel Eyraud. Les confettis plus respectueux de l'environnement ne feront donc pas leur entrée cette année dans la ville des Gilles, d'autant plus qu'actuellement elle n'en fournit pas au public présent. « Ce sont les gens qui viennent avec leurs propres confettis », précise la responsable communication de la ville de Binche. Difficile donc d'en contrôler les quantités ou la matière.

La situation pourrait cependant prendre une autre tournure, à Binche comme dans d'autres villes, puisque le gouvernement wallon vient d'approuver, à l'initiative de Carlo Di Antonio, le ministre CDH de l'Environnement et de la Transition écologique, un arrêté comportant différentes mesures visant à préserver l'environnement et la propreté publique. Parmi celles-ci figure l'interdic-

tion d'utiliser des confettis et autres projectiles composés de

métal ou de plastique lors des rassemblements publics wallons. Le gouvernement wallon recommande ainsi vivement d'utiliser des confettis en papier de préférence recyclés et non colorés lors des prochaines festivités. L'arrêté devrait être d'application dans les prochains jours, dès sa publication au moniteur belge.

Une mesure qui ne dispensera toutefois pas les équipes de nettoyage des voiries de procéder au ramassage des milliers de confettis qui seront lancés lors des carnivals des prochaines semaines. A Stavelot, un camion-brosse ainsi qu'une équipe d'une dizaine d'ouvriers communaux seront à pied d'œuvre dès la fin des festivités pour nettoyer et éliminer les confettis des moindres interstices des pavés de la ville. Ironie de la situation : certains d'entre eux sont Blancs Moussis et lanceront le dimanche les confettis qu'ils ramasseront le lundi. ■

PAULINE MARTIAL

L'AVIS DE L'EXPERT

Réfléchir sur la matière et les quantités

Renaud De Bruyn, expert en déchets de l'ASBL Ecoconso, n'appelle pas à l'interdiction des confettis : « On ne dispose pas d'étude nous permettant de mesurer l'impact réel des confettis sur l'environnement, de dire quelle quantité se retrouve dans les égouts ni quelle est leur biodégradabilité. » L'attitude à adopter consisterait à réfléchir aux quantités et à la nature des confettis utilisés. « On peut limiter le volume mais aussi les zones dans lesquelles on peut lancer ces confettis. Si on limite les lancés à certaines rues ou certains moments, cela facilite la gestion du déchet par après », explique l'expert. Renaud De Bruyn rejoint aussi la décision du gouvernement wallon d'interdire les confettis en plastique ou métallisés : « Il est préférable d'opter pour des matériaux les plus bruts possibles : prendre des confettis en papier et s'ils sont colorés, choisir des encres non toxiques comme des colorants alimentaires. » Pour les plus petites manifestations, la solution la plus naturelle reste le « bio-confetti » : un pétale de fleur séché ou des feuilles séchées perforées à réaliser soi-même en récoltant des matériaux dans la nature.

P.A.M.L.